

## Identification

**Dossier :** 1170415006      **Date de création :** 18/11/22      **Statut :** Ficelé      **Date de ficelage :** 18/12/10

**Unité administrative responsable**      Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé**      Conseil municipal

**Charte montréalaise des droits et responsabilités**      Ne s'applique pas

**Projet**      -

**Objet**      Adopter, avec changement, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost, conformément au paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

**Responsable :** Sihem BAHLOUL-MANSOUR

**Signataire :** Alain DUFORT

**Inscription au CA :**

**Inscription au CE :**

**Inscription au CM :**

## Contenu

Suite au dépôt le 15 août dernier du rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM);

Vu l'avis de motion CM18 0545 donné à l'assemblée du conseil municipal tenue le 24 avril 2018 du Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CM18 0545 de l'assemblée du conseil municipal tenue le 24 avril 2018, adoptant le projet de règlement;

Attendu que des séances d'assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 29 mai 2018, à la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine, ainsi qu'une séance d'audition des opinions le 20 juin 2018, au même endroit;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal

(OCPM) portant sur le projet de reconversion de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine - Projets de règlements P-18-022 et P-04-047-195, par sa résolution CM18 1067;

En respect des recommandations contenues dans le rapport de consultation publique sur le projet de la Maison mère des Soeurs se Sainte-Anne réalisé par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), des modifications ont été apportées au projet de règlement intitulé «Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost, conformément au paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec».

Ces modifications portent principalement sur les aspects suivants:

- S'assurer que la hauteur des bâtiments B+ et D ne dépassent pas la hauteur du toit du bâtiment existant A;
- S'assurer de différencier clairement les espaces verts privés et publics,
- S'assurer que la conception des bâtiments et des aménagements paysagers rencontrent les principes du développement durable.

Il est donc recommandé au conseil de Ville d'adopter le règlement avec modifications.

## Validation

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b> Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)	
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>	
<b>Parties prenantes</b>	<b>Services</b>
Lecture :	

<b>Responsable du dossier</b> Sihem BAHLOUL-MANSOUR Conseiller(ere) en aménagement Tél. : 514 634-3471, poste 374 Télécop. : 000-0000	
---	--

Numéro de dossier : 1170415006